

PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
EDUCATIF LIBRE
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE
pluriel
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Carte scolaire Pages 4 & 5

Burn-out nation Page 7

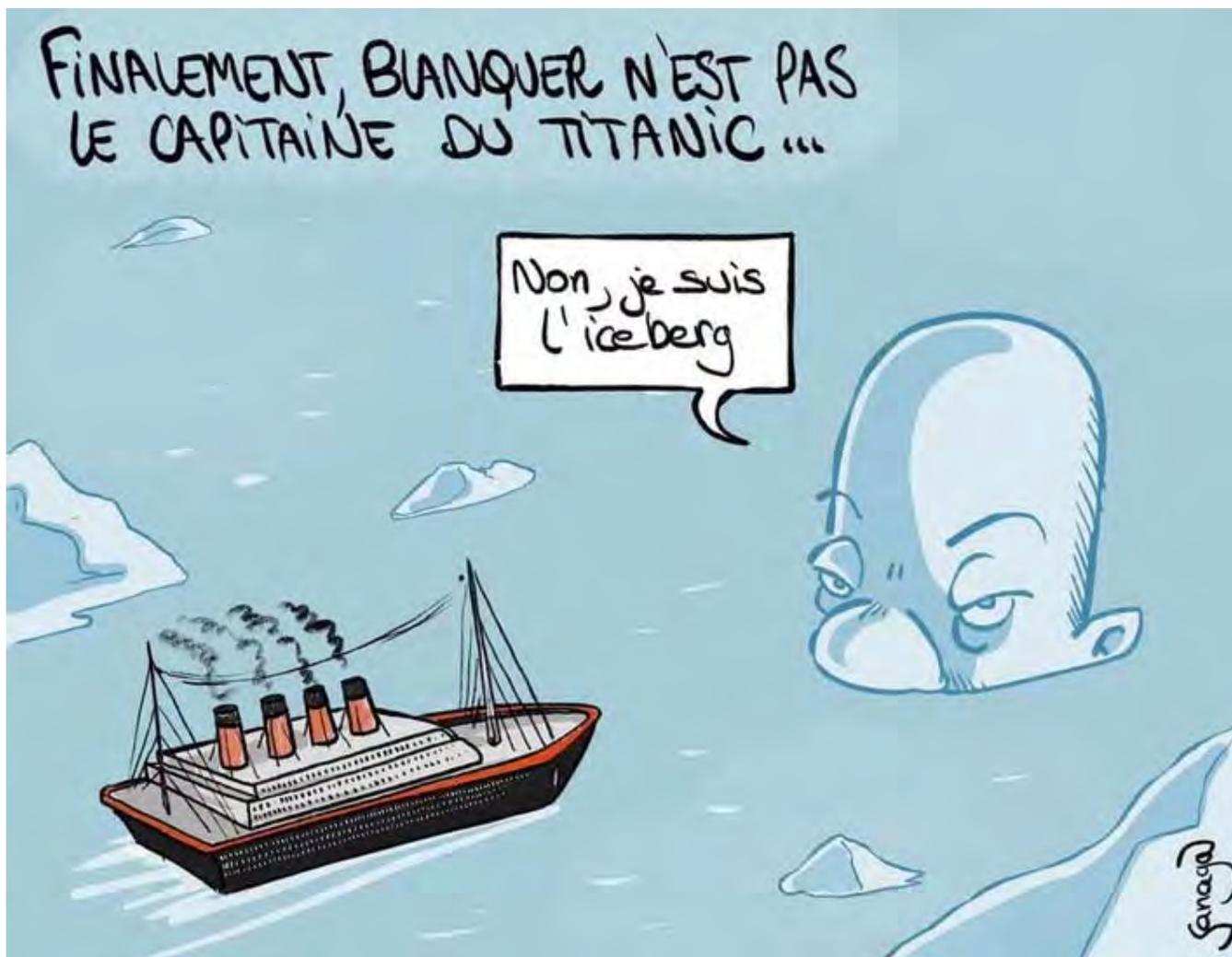
Direction d'école Page 10

Déchéance citoyenneté Page 13

**Stage FSU
prévention santé Page 16**

Singuliers Pluriel
Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av. J. Jaurès 47000 AGEN
☎ 05 53 68 01 92
📞 06 81 64 77 50

Déposé le :
04/02/22



Prestations d'Action Sociale

- **Montant 2022 des prestations individuelles.**
- **Aide à l'installation : du nouveau pour les contractuel·les.**

Le Ministère chargé de la Fonction Publique gère diverses prestations d'action sociale :

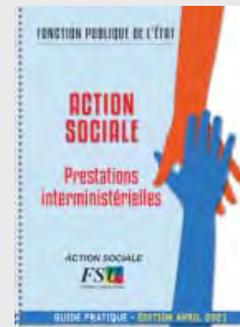
Restauration ; subventions pour séjours d'enfants ; enfants handicapés ; tickets Cesu garde d'enfants ; aide à l'installation ; chèques vacances ; maintien à domicile.

La circulaire du 31 décembre 2021 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune définit les taux applicables à compter du 1er janvier 2022.

Ces prestations sont gérées par les rectorats ; les dossiers sont à demander et à déposer au service social académique.

Contactez-nous pour que nous vous guidions dans vos démarches.

- Taux applicables au 1er janvier 2022
- Aide à l'Installation des Personnels (...)
- Chèques-vacances
- Chèque Emploi Service Universel - (...)
- Aide au maintien à domicile (AMD)
- Aides matérielles, secours et prêts (...)
- Aides mutualistes

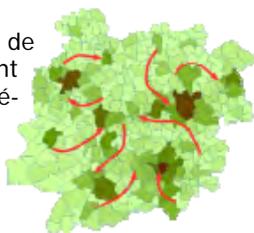


Plus d'infos sur 47.snuipp.fr
Rubrique « Pratique »

Mouvement Départemental

Les lignes directrices de gestion sont actuellement discutées au niveau académique.

Au niveau départemental, un groupe de travail se tiendra le 3 mars.



Le calendrier du mouvement sera publié ultérieurement sur le site du SNUipp 47.

Date	Opération
11/03/2022	Date limite des demandes de rupture conventionnelle. COEE n°5046 du 03/01/2022
01/03/2022	Date limite des demande de majoration de barème au titre du handicap. COEE n°5085 du 31/01/22
28/02/2022	Date limite des demandes de départ à la retraite.
11/02/2022	Date limite des demandes de congé parental. COEE n°4945 du 11/10/2021
11/02/2022	Date limite des demandes de temps partiel. COEE n°5058 du 10/01/22
11/02/2022	Date limite des demandes de disponibilité. COEE n°4964 du 04/11/2021

Début de carrière

Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) ! Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.

Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp47@snuipp.fr).

Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifi-

NEO.SNUIPP.FR
pour les professeurs des écoles entrant dans le métier



ques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr

Dans ce numéro :

Prestations action sociale	P 2
Édito	P 3
Carte scolaire	P4-5
Budget EN	P 6
Faire tourner la machine	P 7
Listes complémentaires	P 8-9
Direction d'école	P 10
-Après nous le déluge	
-Enrichissement des milliardaires	P 11
-Lutte contre l'extrême droite	à 13
-Déchéance citoyenneté	
- Retraité-es remplaçant-es	
- Absentéisme	P 14-15
- Notes de lecture	
-Stage FSU prévention santé	P 16
-Enquête école et métier	
En encart :	
Bulletin d'adhésion	

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr

<https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484

Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.

Oyez, oyez, damoiselles et damoiseaux !

Nous allons vous narrer ici le formidable destin de l'Éducation Nationale.

Il fut un temps - ô combien lointain - nommé siècle des lumières (non, pas celles des projecteurs de studios !), où ses bases ont été théorisées :

« Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. » (Condorcet).

Depuis la fin du XIXe siècle, l'instruction publique puis l'Éducation Nationale se sont alors succédés, en portant tout au long des années des ambitions très fortes tant au niveau des objectifs (former des citoyens libres, capable de penser par eux-mêmes, de s'émanciper...) que des moyens permettant de les concrétiser.

C'était le bon temps comme on dit, le temps où l'État investissait dans l'Éducation, où l'enseignant-e était respecté-e par son employeur...

Mais le conte de fées s'arrête là, à l'aube du nouveau millénaire : comment le métier d'enseignant-e peut-il être reconnu par les citoyen-nes alors que ce gouvernement n'en finit plus de le dévaloriser et de le mépriser ? !

- Le gel du point d'indice a entraîné une perte du pouvoir d'achat de plus de 6 % en 5 ans.

- Les formations initiale et continue n'en finissent pas d'être dépecées, rendant les conditions d'exercice du métier plus que problématiques.

Cette année c'est encore pire : les 16 « moyens d'enseignement » octroyés par le gouvernement sont financés sur le dos de nos collègues débutants : c'est une désintégration programmée et à peine déguisée de la formation initiale.

La pandémie a été en ce sens un révélateur du mépris affiché par notre ministère non seulement à l'encontre des enseignant-es mais aussi des élèves et de leurs familles :

- Une pléiade de protocoles déjà éprouvés dans les écoles depuis deux ans avec récemment un changement des règles en cours de semaine ! De nombreuses modifications annoncées la veille pour le lendemain parfois même depuis une « fabuleuse » île des Baléares puis repris dans les différents médias, tout cela sans la moindre consultation du terrain.

- Un désintérêt constant pour l'équipement des personnels (masques, tests...) qui en en dit long sur la considération qu'il porte à la profession.

Ne soyons pas étonné-es alors que les professeurs subissent depuis quelques années des agressions verbales ou même physiques de plus en plus fréquentes. Ni même de l'augmentation des démissions et des ruptures conventionnelles

Les personnels, dont les conditions de travail se dégradent inexorablement, en paient le prix moralement avec un nombre de burn out grandissant, et vont parfois jusqu'à envisager le pire...

Comment tenir en effet alors que le mépris affiché par ce gouvernement se traduit aussi par un manque cruel de moyens :

- Dans notre pays, la dépense par élève en primaire est inférieure de 9% à la moyenne de l'OCDE tandis que la part du PIB consacrée à la dépense intérieure d'éducation ne cesse de baisser.

- C'est en France que la taille des classes est la plus importante, avec un nombre moyen de 18,8 élèves en 2020. Ce chiffre est supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE (14,5 élèves) et de la moyenne des pays de l'Union européenne (13,1 élèves).

Les 16 moyens octroyés cette année par le ministère apparaissent dérisoires et ne seront même pas suffisants pour poursuivre la mise en œuvre des priorités nationales (plafonnement à 24 des Grandes Sections, CP et CE1, dédoublement des classes de Grande Section en Education Prioritaire, amélioration du régime de décharge des directeurs d'écoles...).

Et que dire des besoins recensés chaque année dans les écoles : où sont les postes de remplacement, dont 5 % ont été rayés de la carte il y a 2 ans ? Où sont les postes RASED, décimés en 2010 et toujours pas recréés ?

Cette carte scolaire met une fois de plus en évidence une gestion exclusivement financière et au rabais du gouvernement.

Ce dont a besoin l'école, c'est d'un engagement pluriannuel de moyens pour abaisser les effectifs dans toutes les classes, du rétablissement du dispositif « Plus de maîtres que de classes » et de RASED complets sur l'ensemble du territoire, de l'augmentation du nombre de remplaçant-es, de l'amélioration conséquente des décharges de direction de l'ensemble des directrices et directeurs d'école et le recrutement d'AESH en nombre suffisant.

L'école doit obtenir enfin les moyens pour mettre en œuvre un service public d'éducation de nouveau ambitieux et permettant la réussite de toutes et tous sur l'ensemble de notre territoire.

En ce moment, nous sommes vraiment bien loin du compte !

Le secrétariat du SNUipp47 :
Guillaume Arruat, Mathieu Couderc, Jacinthe Fischer, Philippe Guillem, Audrey Paillé, Christophe Portier, Sylvie Salmoiraghi, Jean-Claude Soret, Sandrine Tastayre.

Carte scolaire : CTSD du 01/02/2022 Les priorités nationales...et puis plus rien !

Des moyens... dérobés à la formation initiale

Une provocation supplémentaire de la part du gouvernement en cette fin de quinquennat : non seulement aucun poste supplémentaire n'est prévu au budget, mais certains professeurs stagiaires (ceux reçus au concours et ayant un master MEEF) vont se retrouver directement sur le terrain à plein temps dès la rentrée 2022, sans formation ! Le ministère va donc se servir de cette réforme pour dégager du temps d'enseignement supplémentaire qui s'élèvera à 16 Équivalents Temps Plein dans le 47. Par conséquent, cette année, les ouvertures de postes seront financées... grâce à la suppression de la formation pour une grande partie des stagiaires : insupportable !

Postes de remplaçant·es et Rased, circulez y a rien à voir !

Le Dasen a scrupuleusement respecté sa lettre de mission : les ouvertures de postes se sont concentrées presque exclusivement sur les priorités nationales édictées par le ministère et relayées par la rectrice : augmentation des décharges de certaines directrices et directeurs, plafonnement à 24 de certaines classes de Grande Section, CP et CE1, début du dédoublement des classes de Grande Section en Éducation Prioritaire et une attention particulière portée aux écoles situées en milieu rural isolé.

Une fois ces priorités déclinées, il ne restait plus aucun moyen disponible pour recréer des postes de remplaçants et de RASED pourtant indispensables au bon fonctionnement des écoles. Cette année encore, les moyens alloués à l'éducation sont nettement insuffisants et bien en deçà des besoins des équipes éducatives sur le terrain !



*Synthèse des mesures
de carte scolaire
ci-contre*

*Plus d'infos sur
47.snuipp.fr*

Le choix du renoncement

Au cours du CTSD, l'Inspecteur d'Académie a à plusieurs reprises énoncé cette phrase d'André Gide : « Choisir, c'est renoncer ».

Dans un contexte de zéro création de postes budgétaires, mais de mise à disposition de 16 moyens d'enseignements pris sur la formation initiale, les choix opérés par l'IA pour cette carte scolaire 2022 ont été édictés par les « priorités » nationales : dédoubler dans les zones d'éducation prioritaires, augmenter le volume des décharges de direction, améliorer l'école inclusive (mais par des postes « administratifs » presque exclusivement!), préserver l'école rurale isolée (tout au moins tant que les échéances électorales ne se sont pas tenues!!!). La priorité a donc été faite aux affichages demandés par le ministère !!

On ne peut que déplorer que l'IA a choisi... donc renoncé à doter les écoles du département :

- d'une augmentation du vivier de remplaçants, déjà très insuffisant même en période hors COVID
- d'une re-création de postes RASED, pour aider au mieux à

la remédiation pour les élèves en difficultés...au moment où tout le monde s'accorde que le contexte sanitaire a accentué les fragilités scolaires !

- d'une formation initiale digne de ce nom, qui se fera dans les faits « sur le tas », et qui reposera en partie sur la « bienveillance » et la solidarité des équipes enseignantes pour aider au quotidien les collègues stagiaires en responsabilité de classe.

Le triste constat, c'est que, par ces choix budgétaires pour l'Éducation, le Gouvernement, et ceux qui sont chargés localement de les mettre en œuvre, aient fait le choix de renoncer à donner à l'Éducation Nationale les moyens nécessaires pour se renforcer, et de garantir la réussite de tous les élèves

En citant André Gide, l'inspecteur d'Académie aurait dû se souvenir de la suite de cette citation : « choisir, c'est se priver du reste »;

Jean Claude Soret

Synthèse :

Type de postes	Ouvertures	Fermetures	Bilan
Classes ordinaires	14,00	6,00	+ 8,00
PDMQDC	0,00	1,00	- 1,00
GS dédoublées	5,00	0,00	+ 5,00
CP et CE1 dédoublés	0,00	1,00	- 1,00
Accueil 2 ans	0,00	2,00	- 2,00
TR	0,00	0,00	0,00
RASED	0,00	0,00	0,00
DECHARGES	17,56	12,08	+ 5,48
AUTRES	6,50	5,00	+ 1,50
Total	43,06	27,08	+ 15,98

Rien pour les RASED, rien pour les postes de remplaçant·es.

L'IA disposait de + 16 moyens.

Postes « classes ordinaires » :

14 ouvertures—6 fermeture

VILLES	ÉCOLES	Mesure
AGEN	E.E.PU - BARA	1 FERMETURE
AIGUILLON	E.E.PU - PAGNOL	1 OUVERTURE
BARBASTE	E.E.PU	1 OUVERTURE
BOE	E.M.PU - CHRETIEN	1 FERMETURE
BUZET SUR BAISE	E.P.PU - DUPOUY	1 OUVERTURE
ESTILLAC	E.P.PU - SERRES	1 OUVERTURE
FOULAYRONNES	E.E.PU - CASTELNERAC	1 OUVERTURE
FUMEL	E.E.PU - JAURES	1 OUVERTURE
LAPLUME	RPI	1 FERMETURE
LAYRAC	E.E.PU	1 OUVERTURE
MARMANDE	E.M.PU - LOLYA	1 FERMETURE
NERAC	E.E.PU - CURIE	1 FERMETURE
PONT DU CASSE	E.E.PU - VILLEMIN	1 OUVERTURE
PUJOLS	E.E.PU - PETIT TOUR	1 OUVERTURE
ST PARDOUX ISAAC	E.E.PU	1 OUVERTURE
ST VIVIEN	RPI	1 OUVERTURE
STE LIVRADE SUR LOT	E.E.PU - BOUDARD	1 OUVERTURE
STE MARTHE	RPI	1 OUVERTURE
VILLENEUVE SUR LOT	E.E.PU - JAURES	1 OUVERTURE
VILLENEUVE SUR LOT	E.E.PU - FERRY	1 FERMETURE

Postes « classes dédoublées » :

5 ouvertures—1 fermeture

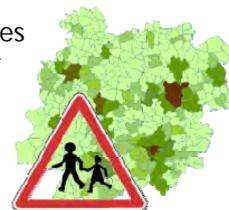
VILLES	ÉCOLES	Mesure
AGEN	E.M.PU LA GOULFIE	1 OUVERTURE GS
AGEN	E.M.PU PETITS PONTS	1 OUVERTURE GS
TONNEINS	E.E.PU FERRY	1 FERMETURE CP
TONNEINS	E.M.PU DOLTO	1 OUVERTURE GS
VILLENEUVE-SUR-LOT	E.M.PU FERRY	1 OUVERTURE GS
VILLENEUVE-SUR-LOT	E.M.PU LECOMTE	1 OUVERTURE GS

Par ailleurs, transformations de classes ordinaires en classes dédoublées (ce ne sont pas des ouvertures) :

- Grande section :
AGEN : La Goulfie (1), Petits ponts (1).
FUMEL : Centre (1).
TONNEINS : Dolto (2), Macé (2).
VILLENEUVE SUR LOT : Ferry (1), Lecomte (2).
- CP et CE1 :
AGEN : Lacour (1 CP transformé en CE1), Bert (1 CE1 transformé en CP).
STE LIVRADE SUR LOT : Jasmin (2 CE1 transformés en CP).

PDMQDC :

Disparition du dispositif « plus de maîtres que de classes » : fermeture du dernier poste à Aiguillon.



Accueil des moins de 3 ans :

Fermetures de 2 classes :

- AIGUILLON, maternelle M. Curie.
- PORT STE MARIE, maternelle O. De Gouges.

Décharges :

- 41 écoles voient leur volume de décharge de direction augmenter en raison de la Loi Rilhac et/ou d'une ouverture de classe.
- 1 école perd sa décharge de direction.
- Création de deux quarts de décharges « TER » (territoire éducatif rural) : sur Duras et Monsempron-Libos..

Autres postes :

VILLES	ETABLISSEMENT	POSTE	Mesures
AGEN	E.E.PU HERRIOT	UE	1 FERMETURE
AGEN	MDPH	Coord AESH	1 FERMETURE
AGEN	MDPH	Secrétaire CDOEA	1 FERMETURE
AGEN	IEN Agen 2	CPC	1 OUVERTURE
Agen-Nérac		Référent ASH	1 OUVERTURE
Indéterminé	HOPITAL DE JOUR	UE	1 OUVERTURE
LAYRAC	E.E.PU	UE	1 OUVERTURE
NERAC	IEN Nérac	CPC	0,5 OUVERTURE
NERAC	IEN Nérac	CPC Numérique	1 FERMETURE
TONNEINS	Cité éducative		0,5 OUVERTURE
VILLENEUVE/LOT	EREA	Educ EREA	1 FERMETURE
Villeneuvois		EANA	1 OUVERTURE

Transformation de postes :

- TR ZIL transformés en TR Brigade : BIAS ELEM ; CASTELCULIER ELEM ; CASTILLONNES ELEM ; FOURQUES PRIM ; MIRAMONT PRIM ; MONSEM-PRON LIBOS ELEM ; SEYCHES PRIM ; SAINTE-LIVRADE JASMIN ELEM ; VIANNE PRIM
- Défléchages de postes LV : AGEN LACOUR ELEM ; PONT-DU-CASSE ELEM
- Nouveaux fléchages de postes LV : CASTELLA (1) ; MONBALEN (1) ; LA CROIX-BLANCHE (2)



Se syndiquer c'est aussi permettre la défense des personnels et des écoles.
Sans syndiqué·es, pas de syndicat !

Des maths utiles pour Blanquer

Nous savons tous que M. Blanquer fait une fixation sur les mathématiques à l'école alors qu'un enfant, futur citoyen a aussi besoin de beaucoup d'autre chose : musique, sport, cuisine, histoire, géographie, arts plastiques, sciences, etc.

Entrons dans ce jeu et proposons quelques problèmes de maths de base :

- Fin 2018, M. Blanquer dispose de 200 000 000 d'euros, combien de fonctionnaires de l'éducation nationale supplémentaires pourra-t-il recruter ?

Sachant qu'un fonctionnaire catégorie A débutant coûte 40 000€ par an au budget de l'État ?

Réponse : 0.

M. Blanquer a rendu ces 200 000 000 d'euros au budget de l'État.

La bonne réponse aurait pu être 4 000 fonctionnaires supplémentaires ainsi qu'une revalorisation conséquente des salaires des AESH.

- En 2020, M. Blanquer dispose en fin d'année de 212 000 000 d'€ combien d'écoles pourrait-il aider à rénover à raison de 50 % les mairies, 50 % le ministère ?

Sachant qu'une école peut coûter 100 000 € en peinture, électricité, plomberie ?

Réponse : 0.

M. Blanquer a rendu ce pactole au budget de l'État.

La bonne réponse aurait été plus de 4000 écoles avec quelques fresques pour égayer les préaux.

- Fin 2021, alors qu'on parle depuis près de 2 ans du COVID (qui n'est pas transmissible par les enfants, comme l'a martelé le ministre), M. Blanquer dispose de 75 000 000 d'€.

Sachant qu'un capteur de CO2, recommandé par le Conseil scientifique, coûte environ 200€, combien de classes seront équipées ?

Vous commencez à connaître la réponse, hélas.

Toutes les classes de France, soit 250 000 auraient pu recevoir ce précieux appareil, il serait même resté quelques piécettes pour renouveler les piles.

Rappelez vous-en en avril, avant de mettre un bulletin dans l'urne :

Macron = Blanquer = la destruction systémique de l'école publique et la



mise en péril de la santé de ceux qui la portent à bout de bras.

Michel Tran

**lire aussi à ce sujet la tribune parue le 8 janvier 2022 dans le JDD, signée par 2700 chercheurs, médecins, enseignants et parlant de 675 millions reversés !*

S'informer avec le SNUipp-FSU

Singuliers-Pluriel est la seule publication départementale d'information syndicale qui parvienne régulièrement dans les écoles... et chez les syndiqué-es bien sûr !

Les journaux syndicaux nationaux et départementaux permettent de s'informer à tête reposée sur des opérations de gestion administrative, des changements ou des débats concernant l'école et ses personnels.

Chaque numéro de Singuliers-Pluriel est envoyé individuellement aux syndiqué-es et collectivement dans chaque école (1 exemplaire).



Le SNUipp-FSU 47 est aussi sur Facebook : [Fil d'actu](#)

Le SNUipp-FSU 47

- propose des réunions de secteurs régulières.
- communique une fois par semaine (environ) par message électronique. Sans oublier la web-lettre du dimanche !

Nous sommes conscients que les écoles n'ont pas les moyens d'imprimer tous les messages, ni les collègues le temps de tous les lire à l'école, donc ces messages sont aussi envoyés chez toutes les collègues qui s'inscrivent sur la liste de diffusion du SNUipp-FSU 47 à partir de notre site ou par courriel.



<https://47.snuipp.fr/>
le site de référence pour la profession :



ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Pour son métier,
Pour soi-même,
Pour l'école,

Se syndiquer au SNUipp-FSU,
c'est aussi un acte d'engagement
et de solidarité

Faire tourner la machine : Burn-out nation

Lors du dernier CHSCT, tout comme lors de la nouvelle instance nommée « gestion du risque COVID en milieu scolaire », quand nous évoquons la fatigue professionnelle qui touche l'ensemble des différents corps de l'éducation nationale, illustrant nos propos par le fait que certains collègues continuent de travailler alors qu'ils sont en arrêt maladie, l'IA nous a répondu : « Est-ce que c'est l'administration qui les oblige ou sont-ce eux qui ne se l'autorisent pas ? »

Les responsables étaient donc trouvés et l'administration dédouanée de toutes responsabilités.

Outre la procédure de la comparaison où en présentant une absurdité en première option la seconde devient la seule option valide, analysons l'affirmation : « Les enseignant-es ne s'autorisent pas » à s'arrêter de travailler alors qu'ils et elles sont en arrêt maladie.

Que se joue-t-il en nous qui nous fait continuer à faire tourner la machine ? Qu'est-ce qui nous pousse à envoyer des mails entre deux montées de fièvre, crises de toux, pause au lit, etc ?

Notre connaissance du terrain, de notre école participe-t-elle de cette décision ? Chacun-e est seule juge de sa situation et vous êtes nombreux-ses à nous faire remonter la montée des tensions du fait des non remplacements. Quand c'est le feu, personne ne veut être celui ou celle qui y jette de l'huile. Donc on continue. On fait tout pour minimiser les conséquences de notre absence, se dit-on.

Au delà de notre absence, ce que nous essayons de minimiser ce sont les conséquences de notre non-remplacement. Nous forçons afin de faire tourner l'école. Nous forçons sur la machine.

Les représentations de notre métier construites dans l'espace politique et médiatique, celles qui peuvent nous revenir à la grille comme lors d'un repas de famille, n'y contribuent-elles pas ? Quand le 23 janvier, dans un reportage sur France 3 on retrouve le cliché de l'enseignant-e français-e paresseux-se « toujours en vacances » en comparant la situation en France avec une enseignante allemande qui travaille dur et paye de sa personne puisqu'elle passe le balai dans sa classe ⁽¹⁾.



Contre cette dose de rappel des représentations, il y a la réalité de notre engagement dans cette fonction de transmission qui engage nos vies et celles de nos proches qui se retrouvent impactées par nos réunions, nos préparations, nos corrections, nos projets. Notre engagement nous pousse à vouloir bien faire notre travail et ces discours peuvent le nourrir plus que de raisons. Ainsi, dans ces heures invisibles nous pouvons maintenant ajouter celles du travail à distance durant nos arrêts maladies. Car nous souhaitons le meilleur pour les élèves et pour l'école, nous forçons sur la machine.

Nous nous sommes adaptés à travailler sous un rythme de malade. Qui dans cette 3ème période peut dire qu'il a pu faire un pas de côté, se mettre à distance pour analyser ce qu'il faisait, ce qu'il se passait, penser à l'avenir ? N'avons-nous pas accepté d'être réduit à faire des tâches qui peuvent apparaître absurdes ? L'immense majorité d'entre nous vit quotidiennement la tête dans le guidon, préparant un sprint de 200km. Nous sommes enfermés dans l'urgence permanente du présent et nous forçons sur la machine.

Cette fatigue professionnelle, cette relation singulière avec notre métier qui fait que nous ne nous autorisons pas de nous arrêter, traversent l'ensemble des personnels des services publics. Tous les secteurs forcent sur la machine pour qu'elle puisse tourner. Le problème c'est qu'à force de forcer, il arrive à la machine de casser.

Serait-il possible de stopper les discours du ministre qui s'en va casser de l'enseignant-e afin de mettre en avant le bilan de son action ? Serait-il possible que notre ministre, notre IA, nous donne les moyens pour que nous puissions nous autoriser de respecter nos arrêts maladies ?

Le jeu qui se joue actuellement de manière cynique par ce gouvernement, c'est jusqu'où la profession peut-elle tenir sans craquer ?

Macron voulait créer la Start-up nation, il a réussi à mettre en place la Burn-out nation !

Guillaume Arruat

⁽¹⁾ Travail enseignant : Pour en finir avec le prof bashing... cafepedagogique.net

Liste complémentaire ? Késako ?

Après la mobilisation massive du 13 janvier, notre premier ministre lâche le gros mot : des listes complémentaires vont être recrutées pour venir renforcer les troupes sur le terrain.

Voilà une annonce qui devrait calmer la colère des enseignant-es qui suivant la courbe des contaminations a tendance à atteindre un point culminant.

Liste complémentaire VS contractuel ?

Faisons appel à nos vieux souvenirs d'antan et rappelons-nous cette époque où des listes complémentaires étaient recrutées en nombre pour faire face au manque d'enseignant-es, c'était un temps d'ailleurs où les contractuel-les n'existaient pas dans le premier degré, ni dans le second degré, où on faisait appel alors aux maitres-aux (aux. pour auxiliaire) !

Les listes complémentaires, ce sont des individus qui sont préparés au concours et qui veulent devenir enseignants.

En Île-de-France, elles sont régulièrement épuisées parce que le concours ne fait plus le plein. Mais ailleurs sur le territoire, il y a effectivement des possibilités de recruter. Ce sont des personnes qui sont opérationnelles très rapidement.

N'est-ce pas une bonne chose de faire appel à eux ?

Pour nous, en renfort sur le terrain, mais aussi pour eux. Être recruté en liste complémentaire, ça veut dire être stagiaire et pouvoir s'inscrire durablement dans la profession. Nous avons besoin d'attirer dans notre profession et une ouverture élargie de la liste complémentaire est une bonne nouvelle.

Les contractuel-les sont, quant à eux-elles, des gens recruté-es pour « pallier à des difficultés structurelles à recruter dans certaines disciplines et/ou académies » où « l'épuisement du vivier de personnels titulaires sur zone de remplacement ne suffit pas pour qualifier le besoin de permanent dès lors qu'un concours est organisé annuellement » précise sérieusement la circulaire n° 2017-038 du 20-3-2017.

En bref, ce sont des gens que l'administration est bien contente de trouver pour répondre à un besoin mais auxquels ils ne devront rien et surtout pas un statut de fonctionnaire et salaire

décent (entre 1 292 et 1 382 euros par mois d'enseignement plein- indemnités congés payés comprises - les congés (petites vacances) inclus pendant la durée du contraillleursat sont défalqués)

La même circulaire précise qu'au mieux, pour exercer en tant que contractuels, il faut au moins disposer du diplôme requis pour passer le concours mais que si le candidat n'est pas détenteur, et bien tant pis. On le recrute et on le paiera moins. (minimum bac+2)

principale et complémentaire) et professeurs des écoles stagiaires.

Depuis une dizaine d'années, nous rencontrons peu voire plus de LC dans nos écoles. Ils sont devenus une espèce en voie d'extinction qu'on tente de sauver à coup de pétition sur les plateformes en ligne.

Entre 2015-2016 et 2020-21, le nombre de personnels non-titulaires à l'Éducation nationale a augmenté de 107 243 quand le nombre de titulaires est resté stable. La part des contractuels est passée sur cette période de 14,5 % à 22 %.

Enfin, notre premier ministre annonce le 13 janvier au soir qu'au moins 8000 renforts supplémentaires vont rejoindre les rangs de l'Éducation Nationale et que le recours à des LC va nous permettre de résoudre cette crise des remplacements.

Parmi ces renforts, 1 500 assistants d'éducation dans le second degré (surveillants) et 1 500 vacataires administratifs dans les circonscriptions du premier degré, chargés d'épauler les chefs d'établissements et d'appliquer le protocole sanitaire vont être recrutés, précise notre ministre.

1 700 « médiateurs de lutte anticoronavirus » supplémentaires seront aussi recrutés.

Elles/ils pourront par exemple réaliser les tests salivaires dans les écoles.

Enfin, 3 300 contractuels vont être recrutés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le ministre a aussi annoncé que plusieurs centaines d'enseignant-es pourront être recruté-es dans des listes complémentaires, dans le premier degré.

Hourra !! Aurait-on envie de dire !

Qu'en est-il en Lot et Garonne ?

Notre DASEN nous expliquait lors du CHSCT extraordinaire du 6 janvier 2022 que notre département vivait une crise de l'attractivité depuis quelques années, nous laissant croire qu'un recours au LC serait inutile. D'ailleurs parmi les 9 « bons à tirer » que le rectorat lui a accordé pour recruter des contractuels, seuls 6 ont été engagés et 5 recrutés - le 6e n'ayant pas signé son contrat

(Suite page 9)



2022, l'année du retour des LC ?

N'ayant pas trouvé de chiffres sur l'évolution des LC pour illustrer mes propos, je partagerai avec vous mon expérience de LC des années 2000. D'avance je vous présente toutes mes excuses !

Recrutée sur l'académie de Versailles 263e sur liste complémentaire, je signalais mon contrat le 13 septembre et pouvais, non sans satisfaction et un peu d'appréhension quand même, la porte de ma future classe de CM1 à l'école élémentaire Gaston Rousset de Conflans-Sainte-Honorine. **J'ai exercé** dans cette classe jusqu'à la fin de l'année - faisant face à ma mission avec le soutien des 13 collègues et de notre directeur.

Nous étions environ 600 à avoir été recrutés sur la liste complémentaire cette année-là dans l'académie de Versailles, et autant sur liste principale, soit 1200 candidats reçus au CRPE (liste

(Suite de la page 8)

quand il a commencé à percevoir la charge de travail que demandait notre métier.

Mais notre hiérarchie veut-elle réellement nous faire croire que parmi la trentaine d'étudiant-es master MEEF à Agen, ayant passé le CRPE, aucun-e ne voudrait être recruté-e de façon pérenne et devenir enseignant-e en Lot-et-Garonne ? Que les M2 alternants assurant les décharges de directions, préparant leur concours et leur année de master 2 parallèlement, ne souhaitent pas devenir enseignant-es lot-et-garonnais-es ?

Oui, si notre département ne fait appel qu'à des lauréats de Gironde ou des Pyrénées Atlantique, nous voulons bien croire qu'ils sont peu nombreux, ceux qui voudraient entrer dans notre département sans espoir d'un retour proche vers les hauts pâturages des Pyrénées ou vers les rivages atlantiques. Mais nous avons plus de peine à imaginer que nos étudiant-es ne se féliciteraient pas d'avoir enfin, après 5 années d'études supérieures et tant d'efforts, eu la possibilité d'entrer dans le corps des professeurs des écoles en étant recrutés par le biais de la liste complémentaire.

Il est plus que temps de changer les règles du recrutement face à la pénurie d'enseignants ! Il faudrait une autre politique. L'appel aux listes complémentaires reste insuffisant.

Les annonces du premier ministre à la suite de notre mobilisation du 13 janvier a conduit au recrutement d'une personne sur liste complémentaire dans notre département. Nous lui souhaitons la bienvenue dans nos rangs.

Jacinthe Fischer

Premiers recrutements LC

La grève historique du 13 janvier aura permis de faire enfin bouger le gouvernement sur la question du recrutement des listes complémentaires. C'était une revendication du SNUipp-FSU notamment depuis le début de la crise sanitaire pour faire face aux problèmes de remplacement. Après de nombreuses années de blocage, la mobilisation des personnels a enfin contraint le ministère à entendre cette demande. Ainsi, dans les académies bénéficiant de listes complémentaires, les recrutements vont pouvoir démarrer.

824 recrutements possibles

Ce sont en tout 824 listes complémentaires qui vont être appelées sur plusieurs académies. Pour celles et ceux qui occupent actuellement un poste de contractuel-le ou d'alternant-e, ils et elles seront bien appelées comme liste complémentaire. Selon leur profil, ils seront soit placés à 100% dès la fin du mois de janvier soit à 50%.

En effet, les détenteurs d'un Master MEEF ou autre, ainsi que les lauréat-es dispensé-es de diplôme seront appelés dès la fin du mois à assurer un temps plein. Les lauréat-es en 2ème année de Master alternant-es ou non, auront le choix d'accepter un temps plein en classe ou un mi-temps. S'ils acceptent un temps plein, ils seront à 50% l'année prochaine pour terminer leur M2, dans l'autre cas, ils termineront leur M2 de février à juin et seront placés à temps plein à partir de la rentrée 2022.

Dans tous les cas, l'ensemble des listes complémentaires recrutées en cette fin de mois seront titularisés au 1er septembre 2023.

Concernant les lauréat-es bénéficiant déjà d'un Master MEEF, ils seront placés à 100% également à la rentrée 2022 ! Le SNUipp-FSU, lors des échanges avec la DGRH, avait porté la nécessité pour ces futurs stagiaires de bénéficier de formation à la rentrée 2022 et d'être placés à mi-temps en classe tout en conservant

un mi-temps en formation. Le ministère est resté sourd à cette demande.

D'autres recrutements sont aussi nécessaires

Si ces premiers recrutements de listes complémentaires vont réduire la tension exercée due au non remplacement dans les départements concernés, ils ne seront bien évidemment pas suffisants pour faire face à cette crise sans précédent. Dans certains départements, l'absence de liste complémentaire ou l'épuisement de celle-ci, ne permettront pas d'y recourir. Le recrutement de contractuel-es n'est pas non plus en mesure de régler le problème des remplacements actuels, il s'avère bien souvent impossible faute de candidat-es.

Dans le budget 2022, aucune création d'emploi n'est prévue pour le premier degré alors que l'école a besoin d'un plan d'urgence pour réparer les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire et de la politique inégalitaire menée depuis 5 ans.

Le SNUipp-FSU revendique dès à présent des créations de postes supplémentaires via un collectif budgétaire notamment pour répondre aux besoins de remplacements, de postes Rased et d'une inclusion de qualité. Dans la perspective d'une dotation globale pluriannuelle de 90 000 postes nécessaire au bon fonctionnement de l'école, le SNUipp-FSU demande immédiatement une augmentation conséquente des places au concours 2022. Il exige également d'anticiper dès à présent l'ouverture et l'abondement massif des listes complémentaires dans toutes les académies à l'issue du CRPE 2022.



Direction : Ça y est, ils l'ont fait !!!

Le 13 décembre dernier la loi Rilhac créant la fonction de directrice ou directeur d'école a été votée, puis promulguée dans la foulée le 21 décembre. Donc maintenant directrices et directeurs ont une fonction au sens juridique des choses.

Qu'est-ce que ça change ?

« Il (le directeur) bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige. Il dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées. »

Les collègues directrice et directeur se voient donc dotés d'une autorité fonctionnelle. Sous couvert d'une autonomie plus grande accordée aux collègues pour la gestion des écoles, ils se retrouvent responsables via une lettre de mission des objectifs à atteindre assignés par la hiérarchie. Ils seront la courroie de transmission directe du DASEN.

Ainsi s'installe une hiérarchie de proximité au sein de l'école, avec les dérives que cela pourra engendrer : les « petits chefs » pourront s'en donner à cœur joie sous couvert du respect des objectifs assignés à atteindre. Quid des conseils de maîtres ?

« Le directeur participe à l'encadrement et à la bonne organisation du premier degré, il peut être chargé de missions de formation ou de coordination. L'ensemble de ces missions est défini à la suite d'un dialogue tenu avec l'Inspection académique. »

Donc en plus de leurs missions habituelles les directrices et directeurs se voient confier des tâches supplémentaires assignées en ligne directe par le DASEN.

Où sont la simplification et l'allègement des charges de travail demandées par les collègues ? Obéissance et fonctionnement en ligne droite avec les ordres venues d'en haut, sinon quoi ?

Qu'en est-il de l'avancement ou de la mobilité en cas de non-réussite à la réalisation des objectifs assignés ?

Les collègues se retrouveront seuls responsables, isolés sous le regard que l'on sait si bienveillant de la hiérarchie face aux difficultés.

Afin de mieux faire passer la pilule, la loi promet aux directrices et directeurs :



- Un avancement accéléré,
- Une formation tous les cinq ans, (mais avec quels moyens de remplacement ?),
- Une décharge des APC pour tous, quel que soit le nombre de classe,
- Des élections des représentants de parents d'élèves qui pourront se faire par voie électronique,

Le dégageant de la responsabilité sur les PPMS. « Chaque école dispose d'un PPMS « établi et validé par l'autorité académique, la commune [...] et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. »

Une aide administrative « lorsque la taille ou les spécificités de l'école le justifient, l'État peut mettre à disposition des directeurs d'école les moyens leur garantissant une assistance administrative ». Il en est de même côté collectivités territoriales.

Cette aide est facultative créant ainsi des inégalités plus que probables entre les différentes écoles,

La création de poste de référents « direction d'école » au sein de chaque

DSDEN, qui pourront apporter conseils et aides aux directrices et directeurs sans qu'il n'y ait de relations de hiérarchie.

Certes il y a des avancées mais le compte n'y est pas ! Continuons à porter nos revendications afin d'obtenir des mesures en adéquation avec les demandes du terrain :

- Un réel allègement des tâches administratives ;
- Une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- Une réelle augmentation individuelle pour toutes et tous ;
- Une amélioration des quotités de toutes les décharges de direction et aucune école sans décharge hebdomadaire ;
- Du temps pour les équipes, à commencer par la libre organisation des 108h ;
- Les moyens aux équipes d'école de fonctionner : effectifs, formation, soutien de la hiérarchie.

Christophe Portier

Après nous, le déluge

« Après nous, le déluge » si ces mots sont attribués à Madame de Pompadour réconfortant Louis XV après la bataille de Rossbach afin qu'il ne pense pas aux conséquences dramatique de cette défaite, on peut se demander si à l'Élysée ces mots n'ont pas été repris comme symbole de leur mépris.

Comment interpréter la gestion du COVID de la part des gouvernements successifs sans y voir cette idée directrice, celle du repli sur eux-mêmes pour ne pas penser aux conséquences de leurs décisions sur la vie, les corps, le moral des citoyens français ?

Comment interpréter que des membres du gouvernement se retrouvaient dans les soirées de Pierre-Jean Chalençon alors que la population était confinée réduite à imprimer et remplir des auto attestations pour pouvoir sortir ?

Comment interpréter qu'un ministre de l'éducation soit à Ibiza pour accorder une interview au Parisien afin de présenter un nouveau protocole à la veille d'une rentrée alors que les enseignants étaient déjà sur le pont ?

Quoi de plus insultant pour le peuple témoin de ces événements ?

Si seulement, il n'y avait que ces problèmes de positionnement, d'attitudes. Hélas, durant ce quinquennat, ce ne sont pas les insultes verbales qui ont manqué. Le pire fut atteint lorsque la fonction présidentielle tomba dans le vulgaire.

« Emmerdez ».

Quel enseignant aurait pu s'imaginer un jour dire à ces élèves : « ne prenez pas pour exemple le Président » ?

« Après nous, le déluge » est la marque d'une rupture entre cause et conséquences, entre passé et futur, entre pouvoir et peuple.

Dans le cas qui nous intéresse, la fracture se présente ainsi. Jupiter conçoit l'exercice du pouvoir bien loin des principes démocratiques. Les sachants prennent les décisions et les députés représentants élus du peuple sont réduits à un rôle consultatif. Impossible alors de comprendre ces concitoyens. Impossible de concevoir que sa morale ne soit pas absolue.

Ainsi, le pouvoir présidentiel peut aller à sa prochaine insulte : « un irresponsable n'est plus un citoyen. »

Outre l'ineptie juridique qui illustre une fois de plus cette déconnexion, c'est la contradiction avec la réalité, ce déni qui resurgit.

Interrogeons-nous. Si les irresponsables ne sont plus des citoyens, que dire de celui qui occupant la plus haute fonction de la société française, insulte et cautionne les coups donnés à la population ?

Être responsable c'est assumer être l'auteur de ses choix, de ses écrits, de ses paroles, de ses actes. À ce titre là, les opposants au pass vaccinal le font en toute connaissance de cause, en toute conscience.

S'ils sont irresponsables, c'est aux yeux de quoi ? Aux yeux de qui ?

Aux yeux de la morale ? Aux yeux de la morale du Président de la République ?

Il est difficile de définir la morale dans notre société.

Cette société qui fait le choix de laisser mourir les pauvres dans la rue. Une société qui laisse une personne âgée chuter puis rester au sol, allongée pendant 9h en plein cœur d'un quartier fréquenté de la capitale sans que personne n'appelle les secours ⁽¹⁾. Cette société là fait-elle encore preuve de la bonne morale chère au président ?

Nous qui détournons les yeux. Nous qui continuons notre chemin. Nous qui justifions ce choix par l'urgence du quotidien. Ne sommes-nous pas irresponsables ?

Ne sommes-nous pas malades de notre individualisme qui a depuis plus de 40 ans privilégié l'intérêt de l'individu à l'intérêt commun ? Cette société qui a valorisé les réussites individuelles au détriment d'un apport à la collectivité. Cette société qui donne plus d'argent aux actionnaires qu'à l'économie réelle.

Ces présidents et ces gouvernements qui depuis les années 90 se sont succédé soumettant à la libre concurrence les

VOEUX PRÉSIDENTIELS



services publics, justifiant ainsi les coupes budgétaires et la baisse de l'investissement de l'État entraînant la situation dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Au lieu de favoriser des intérêts privés au détriment du collectif, le politique ne devait-il pas être garant d'une morale juste où l'intérêt commun est plus grand que l'intérêt de l'individu ?

« Après nous, le déluge ».

Voilà la situation politique dans laquelle nous nous retrouvons abandonnée. Une situation où la campagne présidentielle est un chemin pavé d'insultes pour nous futurs électeurs. Une situation à laquelle nous devons réagir.

Nous sommes conscients de leur mépris. Nous sommes conscients que les décisions prises sont loin de celles qui amélioreraient notre quotidien.

Nous appelons l'ensemble de la profession à se saisir des prochaines journées d'action. Il n'y a qu'en passant par la rue que ce mépris cessera.

Guillaume Arruat

⁽¹⁾ René Robert : www.ladepeche.fr/

Pendant la pandémie, l'enrichissement historique des milliardaires

La fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours de la dernière décennie. C'est la plus forte augmentation depuis que ce type de données est recensé.

En France, de mars 2020 à octobre 2021, la fortune des milliardaires français a augmenté de 86%.

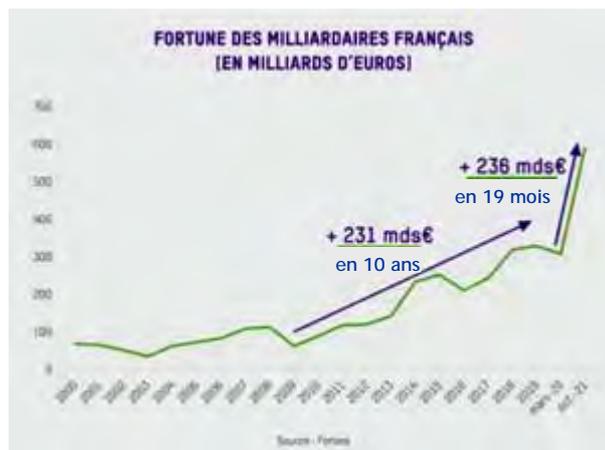
C'est le constat édifiant que révèle Oxfam dans son dernier rapport sur les inégalités mondiales. Extraits.

- Depuis la pandémie, le monde compte un nouveau milliardaire toutes les 26 heures, alors que 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté.

- Avec les 236 milliards d'euros supplémentaires engrangés en 19 mois par les milliardaires français, on pourrait quadrupler le budget de l'hôpital public ou distribuer un chèque de 3500 euros à chaque Français-e-s.

- Les 5 premières fortunes de France ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie. Elles possèdent à elles seules autant que les 40% les plus pauvres en France.

- 7 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire pour vivre, soit 10% de la population française et 4 millions de personnes supplémentaires sont en situation de vulnérabilité à cause de la crise.



(source : oxfamfrance.org)

Des aides sans conditions qui relancent un modèle économique ultra-carboné

... les mesures d'urgences ont largement profité aux plus riches. Quant aux mesures de relances, elles ont également en partie été captées par les entreprises dont ils sont propriétaires. En refusant de conditionner ces aides à des engagements ambitieux de transition bas-carbone, le gouvernement a manqué l'occasion d'imprimer un tournant écologique fort à la réponse. Résultat, selon le Haut Conseil pour le Climat, 70% des sommes dégagées par le plan de relance pourraient avoir « un effet significatif à la hausse sur les émissions » de CO2. Le résultat est malheureusement déjà visible : après avoir baissé en 2020 du fait du confinement, les émissions françaises de CO2 sont reparties à la hausse en 2021 ...

Des pauvres encore plus pauvres

... les personnes déjà en situation de pauvreté avant la crise sont aujourd'hui plus pauvres qu'avant la crise, ces mêmes personnes qui ont été oubliées des politiques d'urgence du gouvernement.

Une analyse secondée par le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) qui estime que 4 millions de personnes supplémentaires sont en situation de vulnérabilité à cause de la crise, ce qui les conduit à reporter ou à renoncer à des dépenses essentielles de logement, de santé, de voiture, d'alimentation.

Le nombre de personnes dépendant de l'aide alimentaire pourrait atteindre 7 millions de personnes, soit 10% de la population française...

Quel syndicalisme pour transformer l'école et la société, pour obtenir des avancées ?

Lutte contre l'extrême droite et ses idées : Extraits des textes de congrès du SNUipp-FSU

« Tout est prétexte à la libération d'une parole raciste, qui se banalise et devient une opinion comme une autre. Ce climat délétère fracture encore davantage notre société. Le SNUipp-FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Le racisme n'est pas du seul fait de partis particulièrement xénophobes ; il est structurel, parfois entretenu par les pouvoirs publics, et se manifeste par un double système de discriminations / privilèges.

Le SNUipp-FSU s'alarme de la recrudescence des propos et actes visant



tour à tour certaines catégories de population, allant jusqu'aux menaces de mort et agressions physiques. Les Roms migrant-es subissent une stigmatisation

qui débouche sur une discrimination importante et des actes violents. Les migrant-es et/ou les musulman-es sont aussi fréquemment la cible d'attaques. Le SNUipp-FSU dénonce par ailleurs fermement les actes et propos antisémites, ainsi que leur instrumentalisation qui vise à amalgamer antisémitisme et antisémitisme.

Pour contribuer à déconstruire la mécanique raciste, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la notion de « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale,

(Suite page 13)

Déchéance de citoyenneté

En estimant que les non-vaccinés sont "irresponsables" et qu'« un irresponsable n'est plus un citoyen », Emmanuel Macron a provoqué la colère de nombreux citoyens français.

Si la phrase la plus commentée de son interview publiée dans Le Parisien du 4 janvier a été « les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder. Et donc on va continuer de le faire, jusqu'au bout. C'est ça, la stratégie », la vision suggérée de notre président concernant une éventuelle déchéance de la citoyenneté pour une décision, somme tout très personnelle et conforme à la loi de ne pas se faire vacciner nous questionne.

Mais avant toute chose, une question s'impose pour poser un cadre de réflexion : dans quelles circonstances, peut-on perdre ses droits de citoyens ?

En réalité, il n'existe pas à vrai dire de déchéance de citoyenneté dans le droit français - seule existe la déchéance de nationalité, qui implique de facto celle de citoyenneté. Donc, en somme aucun-e français-e n'est exempté de ses droits de citoyen-ne.

S'il existe bien des peines de privation ou de restriction de droits civiques (vote, éligibilité), celles-ci sont tou-



jours provisoires, limitées à 5 ans pour les délits et 10 ans pour les crimes.

De même, il existe aussi des catégories qui sont « par nature », et non par leurs actes, sont exclues de la pleine citoyenneté : les enfants mais aussi, jusqu'à la réforme de 2019, les personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique.

En bref, tous les individus considérés non autonome (littéralement : capable de se donner sa propre loi) et qui, de-

vant la loi, sont irresponsables et n'ont pas à répondre de leurs actes.

Il semble important également d'évoquer que le président précédent, Monsieur Hollande, pour ne pas le citer avait mis fin du débat sur la déchéance de la nationalité française suite aux attentats meurtriers de 2015. Après quatre mois de controverses en plein état d'urgence, le chef de l'État avait finalement renoncé le 30 mars à convoquer un Congrès à Versailles pour parvenir à cette réponse politique. Il n'y aura pas de révision de la Constitution française pour y inscrire le principe de la déchéance de nationalité visant les auteurs d'actes terroristes.

Alors comment considérer les propos tenus par Emmanuel Macron ?

En 2016, Emmanuel Macron refusait la déchéance de nationalité pour les terroristes islamistes.

Aujourd'hui, il dénie la citoyenneté aux non-vaccinés

Les non-vaccinés seraient plus dangereux que les terroristes ?

Nous laisserons à chacune et chacun l'impudence d'y penser, sans pression, ni dépendance, sans menace et avec dignité telle une citoyenne ou un citoyen LIBRE !

Jacinthe Fisher

(Suite de la page 12)

et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des migrant-es à la diversité qui est la richesse de notre pays...

... Le SNUipp-FSU réaffirme que la laïcité respecte le droit de chacun-e de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion...

Il est donc attaché au contenu de la loi de 1905. Il s'opposera aux projets visant à remettre en cause cette loi équilibrée qui devrait par ailleurs s'appliquer sur l'ensemble du territoire national...



Co-écrit avec l'Institut de Recherches de la FSU, association loi 1901 créée en 1994.

En croisant des regards d'horizons divers, l'Institut se propose de développer et de diffuser des outils pour la compréhension de notre temps dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Sur fond de crise économique et sociale persistante, l'extrême droite propage ses idées et désigne les boucs émissaires : "Il n'y a jamais eu autant d'étrangers en France", "Nous sommes envahis par l'Islam qui veut détruire notre mode de vie", "Si les entreprises licencient, c'est à cause des travailleurs indiens et chinois qui acceptent des salaires de misère". Mensonges et idées fausses sont mobilisés pour des promesses illusoires : "Renvoyons les étrangers chez eux, le chômage disparaîtra", "Réservons les logements sociaux aux Français", "Sortons de l'euro pour rétablir la santé économique de la France"...

Ce livre entend rétablir la vérité. Il analyse plus de 70 de ces idées reçues diffusées par l'extrême droite et les réfute une à une en s'appuyant sur des données solides. Au-delà des faits, il dévoile un discours de propagande selon lequel l'égalité des êtres humains ne serait pas une chance mais une menace. Accessible à un grand public, cet ouvrage constitue un antidote indispensable au discours du Front national et de ses satellites.

Il met en garde contre les tentations autoritaires et illusoires du "chacun chez soi" et du "chacun pour soi", et invite au choix d'une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous.

(Source : www.decitre.fr)

Manque de personnels : Y'a qu'à faire bosser les retraité·es !!!

*Certains départements font appel aux retraité·es pour palier au manque de personnels.
Ce n'est pas encore le cas en Lot et Garonne mais, au cas où, autant préparer sa réponse à l'avance.*

à M. le DASEN de Lot et Garonne

Objet : Continuité pédagogique

Monsieur le Directeur Académique,

J'ai reçu ce jour votre courrier me sollicitant, en tant que professeur des écoles retraité, pour effectuer un remplacement afin d'assurer la continuité pédagogique des élèves dans cette situation sanitaire sans précédent.

Je vous informe que je ne donnerai pas suite à cette proposition, même si je sens toujours la fibre enseignante vibrer en moi et que l'école publique m'est immuablement très chère.

Encore en activité au tout début de la crise, je m'étais porté volontaire pour l'accueil des enfants de soignant·es sans attendre quelque prime que ce soit mais cette fois, c'est non.

J'aurais peut-être répondu favorablement si le gouvernement avait mieux « choyé » les écoles et ses personnels .

J'aurais peut-être répondu favorablement s'il n'avait pas mis à mal la liberté pédagogique.

J'aurais peut-être répondu favorablement s'il avait respecté les instances de dialogue social et fait confiance aux personnels de ce grand service public.

J'aurais peut-être répondu favorablement si le gouvernement avait été prévoyant et avait anticipé les mesures nécessaires pour assurer le meilleur fonctionnement possible des écoles, à savoir:

- Anticiper le recrutement exceptionnel de professeurs des écoles, afin d'avoir un nombre de remplaçants suffisant pour faire face aux nouvelles vagues. Les étudiants sur liste complémentaire au concours de Professeurs des écoles n'attendent que cela.
- Mettre en place un vaste plan de recrutement pour les années à venir avec une réelle formation initiale et continue concertée.
- Donner d'autres perspectives que la précarité aux contractuel·les et AESH actuellement en fonction.
- Anticiper les difficultés scolaires engendrées par cette crise en restaurant des RASED complets partout.
- Recruter des aides administratives à la direction d'école, pour toutes les écoles, qu'elles soient rurales ou urbaines.
- Revaloriser toutes les carrières.
- Équiper les professeurs de masques FFP2, afin qu'ils soient le mieux protégés possible.
- Recruter des médecins, infirmières et psychologues scolaires en nombre suffisant pour mieux faire face à ce nouveau défi qu'est cette pandémie.
- Mettre sur pied des protocoles sérieux, étudiés avec les organisations syndicales et fédérations de parents d'élèves,

J'aurais
peut-être répondu
favorablement si

DES PROFS À LA RETRAITE POUR REEMPLACER LES PROFS POSITIFS



anticipés et communiqués aux personnels, aux parents, aux élus locaux, autrement que par voie de presse, suffisamment à l'avance pour que leur application soit effective et collectivement partagée.

- Mettre en place un vaste plan de soutien aux collectivités locales pour installer des aérateurs de salles et des capteurs de CO2, aider à la réfection des sanitaires, etc ...

Je pourrais encore allonger la liste ... mon syndicat s'en charge. Ses représentant·es des personnels vous répètent les besoins de l'école à chaque occasion qui se présente et ce, depuis de nombreuses années.

Pour montrer ma solidarité avec mes collègues actifs qui n'en peuvent plus, ni de cette situation, ni du mépris de la part de leur ministère, j'étais dans la rue avec eux, le 13 et le 27 janvier dernier.

Je le serai encore à chaque fois que nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de mon plus grand respect, et de croire à mon indéfectible attachement au service public.

E.Delage

Un mot pour un autre

Jean Michel Blanquer parle, avec la vague Omicron d'un « risque d'absentéisme accru » chez les enseignants.

Absentéisme (définition proposée par le dictionnaire Le Robert : comportement d'une personne qui est souvent absente alors qu'elle devrait être présente.

Michel Blanquer confond-il absence et absentéisme ?

Ou bien, cherche t'il à laisser penser que les enseignants malades du Covid s'absentent alors qu'ils ne le devraient pas ? Et qui plus est, de manière accrue, donc déjà habituelle.

Ou bien sous-entendu, les enseignants attrapent le Covid alors qu'ils ne devraient pas, s'ils faisaient attention par exemple. Tout comme ceux du gouvernement qui l'ont attrapé d'ailleurs :

- Franck Riester ministre de la culture au moment des faits et maintenant ministre du commerce extérieur et de l'attractivité.
- Agnès Pannier Runacher, ministre

déléguée chargée de l'industrie.

- Brune Poirson secrétaire d'état à la transition écologique.
- Emmanuelle Wargon, ministre du logement.
- Bruno Lemaire, ministre de l'économie et des finances.
- Elisabeth Borne, ministre du travail.
- Roselyne Bachelot, ministre de la Culture.
- Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale.
- Et tout dernièrement Olivier Véran, ministre de la santé.
- Et ceux, nombreux qui ont dû s'isoler pour avoir été cas contact

comme Emmanuel Macron, Jean Castex,...et un certain Jean-Michel Blanquer.

A t'on parlé d'ABSENTEISME pour eux ? Ou bien « décrocheurs » serait-il plus approprié ?

A noter :

Absentéisme : article 3 de la définition du dictionnaire Larousse : Comportement des représentants élus de la Nation qui ne participent pas régulièrement aux travaux de leur assemblée.

Nellie TRAN



PASSION D'ÉCOLE

Cet ouvrage retrace le parcours d'une institutrice, devenue professeure des écoles, directrice de maternelle, coordonnatrice de REP et déléguée départementale de l'AGEEM 47.

J'avais découvert « Une soupe aux herbes sauvages » d'Emilie Carles qui avait été pour beaucoup dans mon choix de métier. J'ai aussi eu la chance d'être affecté à Cayras à Sainte-Livrade et d'y travailler sept ans avec Valérie Cordani et beaucoup de protagonistes de cette histoire.

Dès l'incipit, la première phrase nous met dans l'ambiance : elle parle de « passion d'enseigner et de boires professionnels ».

Les déboires, elle se les attire dès ses débuts en tant que liste complémentaire, par son investissement et son dynamisme, face à la médiocrité. La passion lui permet de

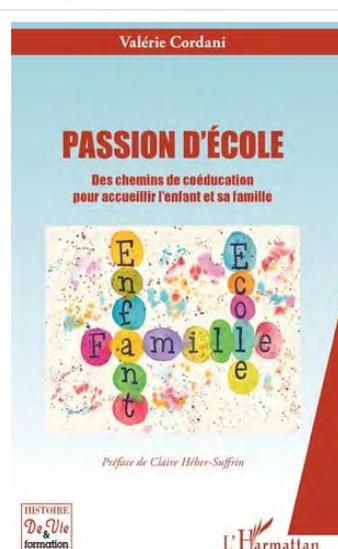
puis, à chaque fois, de sortir la tête de l'eau et de faire vivre son école et ses projets.

Elle détaille comment, dans une commune bénéficiant de la « politique de la ville » et malheureusement contre

l'hostilité de certaines politiques nationales mais aussi locales, elle est arrivée à gagner la confiance des mamans isolées, pallier « les fragilités liées aux origines des enfants » et travailler au plus près des besoins de cette population, tout en faisant la chasse aux financements.

Ne croyez pas que Valérie agit seule dans son coin. Tout au long de son récit, elle confie sa foi dans l'action collective,

fédérant outre son équipe, avec quelques fois des grincements de dents, la bibliothécaire, une danseuse, une conteuse, des psychologues, l'équipe de circonscription (quelle chance!) tout en



Notes de lecture

s'appuyant sur l'AGEEM, pour se resourcer et cueillir des idées nouvelles.

Même dans son poste de coordonnatrice, elle s'aperçoit que notre institution ne loge pas à la même enseigne les coordonnateurs du département selon qu'ils sont homme ou femme ! Là aussi, il faut se battre. Le travail empêché, la mesquinerie de certains partenaires, la pandémie motivent plutôt Valérie Cordani à servir cette haute idée de service public, à avancer avec ingénuité parfois, avec courage toujours.

Vous trouverez dans ce livre une belle tranche de vie, et aussi un outil procurant de nombreux conseils professionnels, de nombreuses pistes et toutes les raisons de garder le cap sur le chemin du « plus beau métier du monde » (Charles Péguy).

Michel Tran

PASSION D'ÉCOLE
Des chemins de coéducation
pour accueillir
l'enfant et sa famille,
Valérie CORDANI,
L'Harmattan.

Prévention Santé au Travail Stage FSU

jeudi 17 mars 2022
à l'INSPE d'AGEN



Dans l'exercice de nos métiers, notre santé et notre sécurité sont trop souvent mises à mal par les tensions avec la hiérarchie, les pressions des parents d'élèves, les violences subies par nos élèves, le contexte actuel de la pandémie covid et autres problèmes.

Or, dans le code du travail l'employeur a le devoir d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés.

C'est pourquoi en 2010, dans la fonction publique ont été créés les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans lesquels les représentants syndicaux ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail en défendant les droits des personnels d'enseignement, d'éducation, d'administration et des agents territoriaux. Les représentants FSU au CHSCT du Lot-et-Garonne font le choix d'organiser ce stage pour mieux vous aider dans un contexte où cette instance est fortement menacée.

Demande d'autorisation d'absence à déposer auprès du supérieur hiérarchique avant le 17 février 2022.



Toutes les infos pratiques (autorisation d'absence, formulaire d'inscription) sur notre site fsu47.fsu.fr

École et métier : vous avez la parole Enquête du SNUipp-FSU

A quelques mois d'échéances électorales très importantes, il s'agit de permettre à celles et ceux qui portent l'école à bout de bras d'avoir voix au chapitre.

Fonctionnement de l'école, politique éducative, métier et pratiques, salaires, temps de travail, attentes... Le SNUipp-FSU lance une grande consultation à destination des personnels enseignants comme des AESH.

Les cinq années écoulées ont été un tournant dans l'Éducation Nationale. Le « quinquennat » Blanquer a profondément modifié l'école, son fonctionnement, ses métiers.

Le SNUipp-FSU a produit nombre d'analyses de la loi « pour une école de la confiance » à la récente loi Rilhac, des évaluations nationales standardisées aux expérimentations en Education Prioritaire ou à Marseille. Sans oublier la répartition des moyens, la formation initiale, la situation sanitaire ou les salaires...

Peser sur les échéances à venir

A quelques mois d'échéances électorales très importantes, il s'agit aussi de permettre à celles et ceux qui portent l'école à bout de bras d'avoir voix au

chapitre. Alors que la crise sanitaire a autant mis en lumière l'importance de l'école, et plus largement des services publics, que les déficits structurels, ces questions restent secondaires dans les débats publics, saturés de discours nau-séabonds.

Remplir cette consultation c'est permettre au SNUipp-FSU de faire entendre les demandes des personnels des écoles à la veille des élections. Il compte donc sur vous pour a l'y aider.

Participer à cette enquête

Cette enquête s'adresse aux PE ainsi qu'aux AESH.

Deux possibilités :

- questionnaire papier
- enquête en ligne

Plus d'infos sur 47.snuipp.fr

